



Communiqué presse

Nice, le 09.03.2020

**« Lundi 9 mars 2020, lors de son Assemblée Générale, la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur a voté à l'unanimité une motion de soutien des entreprises face au Coronavirus. Nous demandons officiellement au gouvernement un allègement de charges et un abondement au fonds de soutien d'urgence qui se met en place sur notre territoire »**

Jean-Pierre Savarino  
Président de la CCI Nice Côte d'Azur

L'épidémie du coronavirus COVID-19 impacte fortement l'économie et, selon une enquête de perception réalisée par la CCI Nice Côte d'Azur, 75 % des entreprises azuréennes se déclarent fortement impactées par les mesures prises contre le coronavirus avec une baisse de chiffre d'affaires pour 90% d'entre elles, tous secteurs confondus.

Face à l'ampleur des conséquences économiques, la CCI Nice Côte d'Azur, en coordination avec l'ensemble des partenaires, a réactivé son dispositif d'urgence avec la création d'un guichet unique \* pour faciliter les démarches administratives des entreprises impactées : demandes de reports d'échéance, étalement de créances, subventions, avance auprès des organismes...

Pour soutenir l'économie locale fortement touchée, les collectivités ont déjà annoncé le déblocage de fonds. La CCI Nice Côte d'Azur travaille donc avec ses partenaires à la création d'un fonds d'urgence, dont elle assurera la gestion, sous la forme d'avances remboursables permettant aux entreprises d'amortir les difficultés de trésorerie jusqu'à un retour à la normale.

Dans un contexte de restriction de nos ressources budgétaires et pour pouvoir apporter une aide financière directe, Jean-Pierre Savarino, Président de la CCI Nice Côte d'Azur ajoute : « *A situation exceptionnelle, mesure exceptionnelle ! Nous demandons au gouvernement à travers le ministre de l'Économie et des Finances de déployer des mesures d'allègements de charges pour les entreprises impactées et d'abonder ce fonds d'urgence COVID-19. Nous sommes prêts à recevoir, instruire les dossiers et gérer ce fonds, avec nos partenaires. Nous déterminerons ensemble les critères d'indemnisations.* »

La CCI Nice Côte d'Azur salue les mesures déjà mises en place avec :

- Le report d'échéances sociales et/ou fiscales (URSSAF, impôts) ;
- L'étalement de créances avec l'appui de l'Etat et de la Banque de France ;
- L'obtention ou maintien d'un crédit bancaire via Bpifrance, qui se portera garant de tous les prêts de trésorerie dont les entreprises pourraient avoir besoin à cause de l'épidémie ;
- Le financement des salariés par le mécanisme de chômage partiel (DIRRECTE) ;
- L'appui au traitement d'un conflit avec des clients ou fournisseurs (Médiation des entreprises).

*« Face à la situation économique inédite et exceptionnelle que provoque l'épidémie de coronavirus COVID-19, la réponse du gouvernement doit être proportionnée, solidaire et urgente. Aux temps de l'intention et de la réflexion doit maintenant rapidement succéder l'action en faveur de nos entreprises et du territoire. »*

\* Guichet Unique CCI Nice Côte d'Azur : 04.93.13.75.73 [allo@cote-azur.cci.fr](mailto:allo@cote-azur.cci.fr)

**Contacts presse :**

Catherine Jacques, T.04 93 13 73 96, [catherine.jacques@cote-azur.cci.fr](mailto:catherine.jacques@cote-azur.cci.fr)

 @CCIpresse06